

Bruxelles, le 11 mai 2026
(OR. en)

9128/26

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0412 (NLE)**

ENV 488
CLIMA 256
SOC 250
ENER 241
ECOFIN 605
COMPET 557
RECH 215
EDUC 154
CULT 69

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Recommandation du Conseil sur le nouveau Bauhaus européen

Les délégations trouveront en annexe la recommandation du Conseil sur le nouveau Bauhaus européen, adoptée par le Conseil lors de sa 4171^e session qui s'est tenue le 11 mai 2026.

RECOMMANDATION DU CONSEIL

sur le nouveau Bauhaus européen

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 292 et 192,

vu la proposition de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le nouveau Bauhaus européen vise à mettre en œuvre la transition propre et le pacte pour une industrie propre au moyen de projets concrets qui soutiennent la transformation des quartiers et améliorent la vie quotidienne grâce à des solutions combinant la durabilité et le caractère abordable, une conception de qualité, une architecture de qualité, l'inclusivité et l'accessibilité, et en renforçant l'innovation dans les écosystèmes industriels afin de libérer la compétitivité, tout en respectant et en promouvant la diversité des lieux et du patrimoine culturel de l'Europe et sa diversité culturelle. En encourageant les processus de cocréation avec les communautés locales, les parties intéressées et les entreprises, l'initiative promeut des solutions adaptées aux besoins de la société et de l'environnement, soutenues par un large éventail de citoyens, et qui peuvent être reproduites et portées à plus grande échelle dans des contextes similaires dans l'ensemble de l'UE.

- (2) En 2021, la Commission européenne a adopté une communication¹ présentant le concept et les objectifs du nouveau Bauhaus européen, qui est guidé par trois valeurs indissociables (durabilité, inclusion et esthétique) et trois principes (engagement à plusieurs niveaux, approche participative et approche transdisciplinaire).
- (3) Tant le Parlement européen² que les États membres de l'UE³ ont soutenu le nouveau Bauhaus européen, et le Comité économique et social européen⁴ ainsi que le Comité européen des régions⁵ ont émis des avis positifs sur cette initiative.
- (4) En cinq ans, le nouveau Bauhaus européen a créé une solide communauté reposant sur un système d'adhésion⁶ comptant près de 2 000 organisations locales et internationales, comprenant des entités culturelles et des organismes sans but lucratif aussi bien que des pouvoirs publics et des entreprises. Plus de 700 projets ont déjà été soutenus. Au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, une enveloppe de 1,4 milliard d'EUR a été consacrée au nouveau Bauhaus européen. La majeure partie du financement provient de la politique de cohésion (plus de 840 millions d'EUR) et d'Horizon Europe (plus de 530 millions d'EUR). D'autres programmes de l'UE (LIFE, le programme pour le marché unique, le programme pour une Europe numérique et COSME) apportent une contribution d'environ 26 millions d'EUR.

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Nouveau Bauhaus européen, [COM\(2021\) 573](#).

² Voir la résolution du Parlement européen du 14 septembre 2022 sur le nouveau Bauhaus européen, [2021/2255\(INI\)](#). En outre, le Parlement européen a soutenu l'initiative au moyen d'une action préparatoire ("Plateforme de gestion des connaissances pour le nouveau Bauhaus européen") et d'un projet pilote ("Stimuler les projets de terrain du nouveau Bauhaus européen à l'échelon local et régional").

³ Voir les conclusions du Conseil sur la culture ainsi que l'architecture et l'environnement bâti de qualité en tant qu'éléments clés de l'initiative du nouveau Bauhaus européen, [14534/21](#).

⁴ Voir <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/le-nouveau-bauhaus-europeen>.

⁵ Voir <https://web.cor.europa.eu/ea/News/Pages/CoR-members-adopt-McCarthy's-opinion-on-the-New-European-Bauhaus.aspx>.

⁶ Voir [Community is the core of New European Bauhaus – New European Bauhaus \(La communauté est au cœur du nouveau Bauhaus européen – Nouveau Bauhaus européen\)](#).

- (5) Dans les orientations politiques pour la Commission européenne 2024-2029⁷, le nouveau Bauhaus européen s'inscrit dans le cadre de l'objectif général de la Commission consistant à "soutenir les personnes et renforcer nos sociétés et notre modèle social", dans le but de rapprocher la durabilité de l'inclusion et du caractère abordable, et la créativité de l'innovation. L'élargissement de la communauté du nouveau Bauhaus européen permettrait de progresser dans la réalisation de cet objectif et de veiller à ce que les parties intéressées pertinentes puissent y contribuer efficacement.
- (6) Les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen peuvent aider l'Europe à progresser vers un avenir plus compétitif, plus circulaire et plus durable. En intégrant les valeurs du nouveau Bauhaus européen dans les stratégies nationales, régionales, locales et urbaines existantes axées sur l'environnement bâti, les États membres peuvent transformer les transitions propre et numérique en possibilités concrètes pour les citoyens et les entreprises dans toute l'Europe. En stimulant la recherche et l'innovation, l'excellence industrielle, les compétences, la culture et la créativité, le nouveau Bauhaus européen peut contribuer à créer des chaînes de valeur résilientes et des emplois de qualité dans toute l'Europe, de sorte que la transition propre renforce la compétitivité mondiale, le développement durable et l'autonomie stratégique de l'Europe, tout en préservant une économie ouverte. Toutefois, cette intégration et cette inclusion sont actuellement inégales dans l'Union, ce qui signifie que les parties intéressées et les autorités n'ont pas accès aux mêmes possibilités, en particulier au niveau local. Les États membres peuvent s'appuyer sur les bonnes pratiques existantes en matière de gouvernance à plusieurs niveaux et intersectorielle. L'intégration des valeurs et principes du nouveau Bauhaus européen dans les politiques pertinentes, y compris au moyen de politiques architecturales nationales et d'outils numériques d'aménagement du territoire, ainsi que dans les instruments de financement pertinents aux niveaux national, régional et local est susceptible de soutenir la régénération transformatrice des quartiers et de renforcer leur tissu social, et de promouvoir ces valeurs et principes pour l'environnement bâti et les secteurs concernés.

⁷ Voir [Priorités 2024-2029 – Commission européenne](#).

- (7) Les États membres disposent d'une série d'outils pour intégrer les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen qui promeuvent un environnement bâti durable, abordable, inclusif, accessible, revêtant une valeur esthétique, de qualité et adapté au climat dans leurs plans d'action en matière de rénovation et de construction des bâtiments, de développement territorial et de changement climatique ainsi que dans leurs politiques architecturales nationales et autres plans et stratégies nationaux ou de l'UE⁸, dans le respect des compétences nationales et des structures de gouvernance en matière de développement durable. Ceux-ci pourraient être utilisés pour soutenir l'inclusion et l'intégration des objectifs du nouveau Bauhaus européen, au moyen d'une approche intégrée qui évite de créer des structures parallèles, et pour promouvoir les synergies entre les différents objectifs tels que l'efficacité énergétique et la décarbonation, le stockage du carbone, la résilience aux changements climatiques, les infrastructures vertes urbaines, l'économie circulaire, la mobilité durable, la résilience dans le domaine de l'eau, le caractère abordable, la durabilité et l'accessibilité, en particulier dans le contexte de la régénération des quartiers et de la dynamisation des centres locaux et urbains, tout en tenant compte du patrimoine culturel.
- (8) Les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen offrent une occasion évidente de promouvoir une utilisation plus circulaire et plus efficace des ressources au sein de l'environnement bâti. Cela met en évidence la nécessité de mettre en place des stratégies d'aménagement du territoire axées sur la suffisance ainsi que d'améliorer l'efficacité. À l'heure actuelle, la construction, l'utilisation et la rénovation de bâtiments nécessitent des quantités considérables d'énergie et de ressources minérales. Ces postes représentent 42 % de la consommation totale d'énergie, 35 % des émissions de gaz à effet de serre, 50 % de l'ensemble de l'extraction de matériaux et 35 % de la production totale de déchets de l'UE⁹. Ces activités contribuent également à la consommation d'eau et exacerbent la pollution de l'air, de l'eau et des sols, la pollution sonore, le changement d'affectation et la dégradation des terres, les processus de désertification, l'imperméabilisation des sols, la perte de biodiversité, et l'étalement urbain, qui doivent être limités autant que possible.

⁸ Comme le plan européen pour des logements abordables, les plans nationaux de rénovation des bâtiments, les plans territoriaux pour une transition juste, les plans sociaux pour le climat, les plans locaux en matière de chaleur et de froid, les plans relatifs à l'économie circulaire, et des initiatives telles que les "contrats ville climat", les plans d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, le programme urbain pour l'UE et le programme de l'UE pour les villes.

⁹ Voir le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement intitulé "[Addressing the environmental and climate footprint of buildings](#)" (Lutter contre l'empreinte environnementale et climatique des bâtiments), 2024.

- (9) Compte tenu de son objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050, l'UE a adopté plusieurs actes juridiques visant à réduire l'empreinte environnementale et climatique des bâtiments tout au long de leur cycle de vie. Ces actes sont complétés par toute une série d'initiatives non législatives allant des méthodes et outils de calcul aux trajectoires, plans, stratégies et financements industriels, en ce compris le document intitulé "Supporting life-cycle approaches to decarbonise European buildings" (Soutenir les approches fondées sur le cycle de vie pour décarboner les bâtiments européens), publié par la Commission en mars 2026¹⁰, le cadre commun d'indicateurs clés de durabilité pour les immeubles de bureaux et les bâtiments d'habitation¹¹ ainsi que les règles relatives à l'alignement des dépenses du budget de l'UE sur les critères relatifs au principe consistant à "ne pas causer de préjudice important"¹². Ces initiatives, parallèlement à la stratégie de l'UE pour la bioéconomie¹³, aident à surmonter les obstacles à l'entrée sur le marché et à soutenir la création de marchés pilotes pour les matériaux de construction à faibles émissions de carbone, circulaires, propres et biosourcés ainsi que les technologies propres, soutenant ainsi des modèles économiques durables, des écosystèmes industriels durables et résilients, des emplois et la création de valeur dans l'UE.
- (10) Les projets relevant du nouveau Bauhaus européen permettent de renforcer l'avantage en matière de compétitivité et d'innovation des industries de la construction, de l'eau et de la bioéconomie durable grâce à la production de connaissances, à une aide au prototypage et au développement à plus grande échelle des technologies pour une conception circulaire décarbonée et respectueuse de la nature, y compris les savoirs vernaculaires en ce qui concerne la coexistence avec la nature et l'optimisation des méthodes de construction, à la prise en compte des normes et à la réduction des coûts pour créer des marchés de matériaux innovants et de matériaux non toxiques, respectueux de l'environnement, durables et pérennes, de manière à soutenir une croissance innovante et efficace dans l'utilisation des ressources et au regard des coûts, tout en garantissant une utilisation durable des ressources naturelles limitées.

¹⁰ [Document de travail des services de la Commission intitulé "Supporting life-cycle approaches to decarbonise European buildings" \(Soutenir les approches fondées sur le cycle de vie pour décarboner les bâtiments européens\) \[SWD\(2026\) 93 final\]](#).

¹¹ Voir [Level\(s\)](#).

¹² Voir [Orientations techniques sur l'application du principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" au titre du règlement relatif au Fonds social pour le climat – Commission européenne](#) et le [règlement sur la taxinomie de l'UE et ses actes délégués](#), qui contiennent des dispositions visant à réduire l'empreinte environnementale des bâtiments.

¹³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Un cadre stratégique pour une bioéconomie européenne compétitive et durable [[COM\(2025\) 960](#)].

- (11) Une utilisation plus efficace et plus circulaire de l'environnement bâti (bâtiments, paysages urbains et ruraux, espaces publics, espaces communs, espaces et infrastructures verts) favorisera l'adaptation du parc immobilier existant aux besoins des personnes en matière d'espace, de connectivité et d'accessibilité, y compris au moyen de plans territoriaux numériques, tout en respectant les limites planétaires. Donner la priorité à l'utilisation efficace de l'espace bâti en privilégiant la rénovation ou la réhabilitation¹⁴ et de nouvelles pratiques sociales plutôt que la démolition et les nouvelles constructions inutiles offre un potentiel considérable pour réduire l'empreinte environnementale et climatique du parc immobilier¹⁵, fournir des logements de qualité, abordables et durables pour tous, protéger la biodiversité et restaurer la nature, éviter la dégradation des terres et, si possible, ralentir l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols, y compris en réutilisant les zones de friche, favoriser la mobilité durable, la cohésion et l'acceptation sociales tout en protégeant et en intégrant le patrimoine culturel en tant qu'élément de cohésion économique et sociale pour la vie et le logement. L'utilisation des bâtiments vacants, en particulier dans les zones rurales, favorise la réactivation, empêche le déclin démographique et accroît l'attractivité des centres urbains.

¹⁴ La "réhabilitation" comprend les modifications de l'espace, du plan ou de la fonction en vue d'un nouvel usage, qui ne sont généralement pas couvertes par la rénovation, conformément aux [normes fixées par le Comité européen de normalisation \(CEN\)](#).

¹⁵ Sur la base des études de la Commission intitulées "[Conversion of offices into affordable housing](#)" (Transformation de bureaux en logements abordables) et "[Sufficiency in the built sector](#)" (Suffisance dans l'environnement bâti) ainsi que d'une étude relative à une utilisation plus efficace du parc immobilier (résultats à la mi-2027).

- (12) Les communautés locales sont les plus durement touchées par les incidences négatives des aléas naturels et climatiques et de la dégradation de l'environnement, telles que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, du retrait-gonflement des argiles, des inondations, des incendies de forêt ou des tremblements de terre, qui sont exacerbées par l'interaction avec d'autres facteurs de la désertification et de la dégradation des terres, tels que la géomorphologie, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, la mauvaise qualité de l'air, de l'eau et des sols ou l'imperméabilisation des sols. Entre 2011 et 2021, le nombre de personnes vivant dans des zones potentiellement exposées aux inondations fluviales a augmenté de plus de 935 000 en Europe¹⁶. L'extension de l'interface habitat-forêt, à savoir la zone où les établissements humains se situent dans des zones de végétation sauvage à risque d'incendie ou à proximité de telles zones, a donné lieu à des incendies de forêt plus fréquents et plus dangereux¹⁷. Chaque année au cours de la période 2017-2019, dans les pays de l'Espace économique européen (EEE) et au Royaume-Uni, en moyenne 119 000 personnes vivaient dans des zones considérées comme brûlées par des incendies de forêt¹⁸. Afin de soutenir la résilience locale et la préparation aux crises, les normes concernant l'adaptation des bâtiments¹⁹ et des zones urbaines et rurales au changement climatique, la prévention des inondations et des incendies de forêt et la préparation à ces phénomènes, les espaces verts et la restauration des écosystèmes urbains pourraient être intégrées dans des outils réglementaires et financiers de même que dans l'éducation et la formation sur ce sujet²⁰ aux niveaux national, local et régional.
- (13) Les infrastructures vertes et bleues sont essentielles pour l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et la santé publique. La réaffectation et la reconception de l'espace public urbain conformément aux valeurs du nouveau Bauhaus européen peuvent être soutenues par des concepts intégrés de régénération urbaine et de mobilité urbaine durable (par exemple, les plans de mobilité urbaine durable ou PMUD) qui permettent ces transformations tout en maintenant l'accessibilité aux emplois, aux services et aux équipements. Bien plus que de simples couloirs de transit, les rues, les places, les parcs et autres espaces publics sont au service de l'interaction sociale, du rapport avec la nature, du bien-être et de l'action pour le climat. Cette réaffectation pourrait comprendre des sentiers nature reliant des zones urbaines et rurales, favorisant l'activité physique et offrant des perspectives économiques dans les régions qui subissent un dépeuplement, renforçant ainsi la cohésion sociale et la vitalité régionale.

¹⁶ Voir le [rapport de l'AEE sur l'environnement en Europe](#), 2025.

¹⁷ Voir "[Forest Fires – Sparking firesmart policies in the EU](#)" (Incendies de forêt – pour des politiques de lutte contre les incendies dans l'UE).

¹⁸ Voir le [rapport de l'AEE sur l'environnement en Europe](#), 2025.

¹⁹ Voir [EU-level technical guidance on adapting buildings to climate change](#) (Orientations techniques au niveau de l'UE sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique).

²⁰ Voir [Handbook on urban greening strategies and nature plans](#) (Manuel sur les stratégies d'écologisation urbaine et les plans pour la nature en milieu urbain), 2025.

- (14) Les politiques de l'UE comprennent des mesures et des outils spécifiques pour protéger les groupes défavorisés et marginalisés, en particulier en ce qui concerne la précarité en matière d'énergie et de mobilité, la pollution atmosphérique, l'effet d'îlot de chaleur urbain, l'accès à l'eau potable, les systèmes d'assainissement et les infrastructures vertes et bleues. Les projets relevant du nouveau Bauhaus européen contribuent à l'équité environnementale et climatique tout en renforçant l'inclusion sociale, la santé publique, l'équité intergénérationnelle, l'égalité de genre et la prévention de la criminalité, y compris la violence fondée sur le genre.
- (15) La participation est un principe fondateur du nouveau Bauhaus européen. Ses projets, son financement, ses outils numériques et ses moyens de renforcement des capacités sont de bons exemples de promotion, d'incitation et de soutien en faveur de la participation et des politiques et pratiques en matière de démocratie locale, en particulier en ce qui concerne la conception de l'espace et l'urbanisme et la transformation des quartiers.
- (16) La participation aux processus de développement urbain représente une occasion importante tant pour les communautés que pour les promoteurs de projets. Une véritable participation active des citoyens, y compris ceux qui sont touchés par la précarité énergétique ou autrement défavorisés ou marginalisés, à la conception et à la gouvernance des projets renforce la confiance dans les systèmes démocratiques et la compréhension de ceux-ci, préserve la responsabilité démocratique, renforce le tissu social, et améliore l'efficacité des interventions. Cet engagement, par l'intermédiaire d'assemblées citoyennes et d'ateliers de coconception et de cocréation, avec la possibilité de participer à la vie politique au niveau local, ancre les projets dans les réalités locales et prévient la mise en place de mesures purement symboliques, en favorisant des sociétés résilientes et inclusives. Pour les promoteurs de projets, cette participation des communautés et des parties intéressées peut conduire à des procédures d'autorisation accélérées, à une mise en œuvre plus fluide des projets et, en définitive, à une acceptation par les communautés et à une réduction des risques.

- (17) En tirant parti d'outils numériques tels que la boîte à outils des jumeaux numériques locaux de l'UE, les plateformes numériques nationales d'aménagement du territoire et les technologies émergentes comme les modèles avancés d'intelligence artificielle (IA) pour la conception et la reconstruction spatiales, y compris les grands modèles de langage adaptés aux langues spécifiques de l'UE, les solutions d'ingénierie avancées, les journaux de bord numériques des bâtiments et les audits de prédémolition numérisés, la participation du public à la prise de décision et à l'élaboration des politiques devient plus transparente, plus efficace et plus réactive. Le renforcement des capacités opérationnelles des autorités au moyen des ressources et plateformes existantes, telles que les possibilités d'apprentissage entre pairs et le soutien technique, garantit des orientations et un soutien efficaces dans la mise en œuvre des valeurs et principes du nouveau Bauhaus européen, en favorisant les solutions axées sur les communautés et en renforçant la résilience de la société.
- (18) Le manque de compétences dans le secteur de la construction, notamment en ce qui concerne la construction, la rénovation et la restauration circulaires et durables, est un problème majeur pour le secteur de la construction. En 2022, la Commission a lancé l'académie du nouveau Bauhaus européen, qui met l'accent sur les compétences en matière de construction durable afin de contribuer aux efforts plus généraux visant à accélérer le perfectionnement et la reconversion des travailleurs de l'écosystème de la construction et à soutenir sa transition propre. La Commission, dans le CFP actuel, étendra l'académie du nouveau Bauhaus européen et en fera l'infrastructure centrale du nouveau Bauhaus européen en ce qui concerne la valorisation des connaissances, l'expérimentation et l'innovation sûres, ainsi que le développement des compétences. L'académie du nouveau Bauhaus européen vise à faciliter les activités de qualification, le renforcement des capacités et l'innovation appliquée, valorisant ainsi les connaissances produites au titre de la facilité du nouveau Bauhaus européen. L'académie du nouveau Bauhaus européen mettra au point un accélérateur d'investissement pour le nouveau Bauhaus européen afin d'attirer et de faciliter l'allocation de financements privés et mixtes en faveur de projets innovants relevant du nouveau Bauhaus européen.
- (19) La déclaration de Davos intitulée "Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe" reconnaît les aspects culturels de la préservation, de la planification et de la construction et a fait de la culture du bâti de qualité (culture de l'architecture et de la conception) une priorité politique. Dans ses conclusions sur la culture ainsi que l'architecture et l'environnement bâti de qualité en tant qu'éléments clés de l'initiative du nouveau Bauhaus européen, adoptées les 29 et 30 novembre 2021, le Conseil a invité les États membres et la Commission à promouvoir une approche de l'environnement bâti axée sur la culture, la qualité et la participation et à appliquer des normes de haute qualité dans les processus de planification, de conception, de construction, de conservation, de restauration, de rénovation, de réhabilitation et de réaffectation.

- (20) Les projets relevant du nouveau Bauhaus européen montrent que l'intégration des artistes dans les environnements technologiques et scientifiques amène un changement de paradigme dans les collaborations avec, à la clé, des innovations et des résultats concrets. Dans sa communication intitulée "Une boussole culturelle pour l'Europe", adoptée le 12 novembre 2025, la Commission reconnaît qu'il reste important d'encourager une culture commune de l'architecture et de la conception et d'investir dans un cadre de vie de qualité pour tous, par des initiatives telles que le nouveau Bauhaus européen. Si le rôle des artistes et des professionnels de la culture en tant que vecteurs de changement et innovateurs est essentiel pour traduire et mettre en œuvre les valeurs du nouveau Bauhaus européen sur le terrain, leur mobilisation et leur accès au financement demeurent insuffisants, en particulier pour les petites organisations, pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel de leurs différentes perspectives et approches créatives. Faire disparaître les cloisonnements entre les secteurs et les industries de la culture et de la création ainsi qu'entre l'art, la science et la technologie est un défi qu'il reste à relever en créant et en soutenant davantage de possibilités de collaboration transdisciplinaire.
- (21) Depuis 2025, le nouveau Bauhaus européen est partiellement financé par son propre instrument de financement, créé par le plan stratégique Horizon Europe 2025-2027, la facilité du nouveau Bauhaus européen, conçue pour accroître l'impact et la transparence et simplifier l'accès pour les demandeurs. La facilité du nouveau Bauhaus européen fournira un soutien financier et un cadre stratégique pour atteindre les objectifs du nouveau Bauhaus européen jusqu'en 2027. La feuille de route de la facilité du nouveau Bauhaus européen expose les actions et les orientations stratégiques pour la période 2025-2027²¹. Un volet "recherche et innovation" est doté d'un budget annuel d'environ 120 millions d'EUR provenant du programme Horizon Europe actuel. Un volet "déploiement" complémentaire, axé sur le déploiement et l'assistance technique, devrait permettre de mobiliser un niveau d'investissement similaire et est soutenu par d'autres programmes de l'UE, ainsi que par les États membres et des sources privées. Les États membres intègrent déjà les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen dans leurs programmes de financement de diverses manières, en tenant compte de leurs contextes, de leur patrimoine et de leur esprit de communauté propres. Tous les États membres ont inclus le nouveau Bauhaus européen dans au moins un de leurs programmes relevant de la politique de cohésion pour la période 2021-2027.

²¹ La feuille de route détaille le budget, la gouvernance et les mesures clés et fournit des orientations en décrivant la manière dont la Commission, en étroite collaboration avec les États membres et les parties intéressées du nouveau Bauhaus européen, mettra en œuvre la facilité du nouveau Bauhaus européen.

(22) Les projets porteurs de changement doivent également attirer des financements privés. Il est nécessaire de mobiliser des financements privés et de renforcer les cadres de financement à l'appui du soutien à la décarbonation et de la transformation circulaire de l'environnement bâti, en particulier la rénovation du parc immobilier existant. En 2024, les lignes directrices en matière d'investissement dans le nouveau Bauhaus européen ont été élaborées pour aider les investisseurs à aligner leurs projets sur les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen afin de transformer l'environnement bâti européen. Les lignes directrices ont été élaborées en étroite coopération entre la Commission européenne et l'assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (JASPERS). Avec le soutien d'un projet pilote du Parlement européen²² et en s'appuyant sur l'expérience d'initiatives telles que les services d'accélération d'entreprise du Conseil européen de l'innovation (CEI) – la place de marché du CEI et la plateforme Horizon Results – la Commission lancera une plateforme de conseil interactive visant à faciliter la mise en relation de petits projets à la recherche d'un accès au financement et d'investisseurs de l'économie sociale, d'organisations philanthropiques et d'autres investisseurs privés et publics, y compris des institutions financières et des investisseurs institutionnels, en vue d'améliorer la bancabilité des projets et la préparation à l'investissement. La coopération avec les banques multilatérales de développement et les banques de développement nationales peut jouer un rôle important en mobilisant des capitaux privés et en soutenant la constitution de réserves d'investissement pour les projets relevant du nouveau Bauhaus européen. La taxinomie de l'UE²³ aide également les investisseurs à recenser les projets de construction et de rénovation durables sur le plan environnemental.

²² "Stimuler les projets de terrain du nouveau Bauhaus européen à l'échelon local et régional".
²³ Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (JO L 198 du 22.6.2020, p. 13, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/852/oj>).

(23) La boussole du nouveau Bauhaus européen²⁴ constitue le cadre directeur pour l'application des valeurs et des principes du nouveau Bauhaus européen dans la pratique. Une plateforme "résultats et impact" du nouveau Bauhaus européen²⁵ a été créée afin de recueillir, d'analyser et de diffuser les enseignements tirés, ainsi que les outils et les connaissances générés par le nouveau Bauhaus européen. Une méthode d'autoévaluation du nouveau Bauhaus européen²⁶ a été mise au point pour les promoteurs de projets et les décideurs afin de faciliter leur autoévaluation de la performance du projet en termes de valeurs du nouveau Bauhaus européen. La Commission établira également des indicateurs clés de performance (ICP) faciles à utiliser pour mesurer l'effet transformateur des projets relevant du nouveau Bauhaus européen, à associer, le cas échéant, aux cadres existants, et élaborera un label "nouveau Bauhaus européen" afin de promouvoir la visibilité des projets relevant du nouveau Bauhaus européen, d'aider les États membres à promouvoir les projets et les pratiques relevant du nouveau Bauhaus européen et de faciliter l'intégration du marché en fournissant un cadre et des critères normalisés et exploitables au niveau de l'UE à l'appui de l'évaluation, au niveau national, régional ou local, desdits projets. L'utilisation cohérente de ces outils par les États membres permettrait de réduire la fragmentation et les charges administratives et de favoriser la cohérence de la mise en œuvre, en renforçant la compétitivité au sein du marché intérieur ainsi que le recensement et la diffusion de solutions modulables et reproductibles dans toute l'Europe grâce à l'inspiration mutuelle et au partage des bonnes pratiques entre les pays.

²⁴ Voir https://new-european-bauhaus.europa.eu/tools-and-resources/use-compass_en?prefLang=fr.

²⁵ Mise en œuvre dans le cadre du thème "HORIZON-MISS-2024-NEB-01-03: Setting up a New European Bauhaus hub for results and impact" (Création d'une plateforme "résultats et impact" du nouveau Bauhaus européen) et l'action de suivi "NEB Hub – Phase II: advancing impact, knowledge management and monitoring of results" (Plateforme du nouveau Bauhaus européen – Phase II: renforcer l'impact, la gestion des connaissances et le suivi des résultats), cette dernière figurant dans le programme de travail "principal" d'Horizon Europe pour 2026-2027, annexe 13 – Facilité du nouveau Bauhaus européen.

²⁶ Voir https://new-european-bauhaus.europa.eu/tools-and-resources/neb-self-assessment-method_en?prefLang=fr.

- (24) Conjointement avec la communauté du nouveau Bauhaus européen, la Commission européenne a mis en place des structures de soutien qui favorisent l'engagement et la collaboration. Les antennes locales du nouveau Bauhaus européen sont des groupes autonomes et territorialisés de membres de la communauté du nouveau Bauhaus européen qui contribuent à la mise en œuvre de celui-ci dans les environnements locaux. Les laboratoires du nouveau Bauhaus européen sont les "groupes de réflexion et d'action" de l'initiative, mis en place par les membres de la communauté pour les processus de cocréation, de prototypage et de test des outils et des solutions. De nouveaux laboratoires sont en cours de création pour traiter les questions prioritaires, et un laboratoire du nouveau Bauhaus européen sur le logement abordable sera mis en place pour recueillir les bonnes pratiques en matière de méthodes innovantes telles que les constructions hors site ou la fabrication additive, l'efficacité de l'espace bâti et les solutions de logement pour les groupes défavorisés, ou les adaptations innovantes en matière d'accessibilité. La Commission européenne mettra en place une alliance européenne pour le logement en tant que plateforme de coopération, d'apprentissage mutuel et d'échange de bonnes pratiques réunissant tous les niveaux de gouvernement. Cette alliance favorisera les synergies avec les praticiens du nouveau Bauhaus européen et les membres de la communauté du nouveau Bauhaus européen, y compris le laboratoire du nouveau Bauhaus européen sur le logement. Des synergies pourraient être établies entre les laboratoires du nouveau Bauhaus européen et les initiatives nationales en matière d'aménagement numérique du territoire et de qualité architecturale.
- (25) La coordination et la gouvernance à plusieurs niveaux du nouveau Bauhaus européen évoluent en même temps que l'initiative elle-même. En 2021, les États membres ont mis en place des points de contact nationaux (PCN) du nouveau Bauhaus européen, afin d'en soutenir la mise en œuvre au niveau national et de veiller à la coordination entre les domaines pertinents. Avec la création de la facilité du nouveau Bauhaus européen par le plan stratégique Horizon Europe 2025-2027²⁷, des PCN spécialisés dans la R&I du nouveau Bauhaus européen ont également été mis en place. Les deux réseaux jouent un rôle clé dans la préparation et la mise en œuvre de la facilité du nouveau Bauhaus européen et, ensemble, abordent à la fois ses volets "R&I" et "déploiement". Un réseau spécifique destiné à soutenir les autorités de gestion chargées de la mise en œuvre du nouveau Bauhaus européen dans le cadre de la politique de cohésion²⁸ a également été mis en place. Toutefois, il importe de renforcer encore la coordination et les synergies entre les différents réseaux, afin de garantir la cohérence et de faire en sorte que l'impact soit plus important.

²⁷ Voir https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/strategic-plan_en?prefLang=fr.

²⁸ La communauté Peer2Peer (P2P) du nouveau Bauhaus européen facilite l'échange de bonnes pratiques et de connaissances sur le nouveau Bauhaus européen entre les autorités de gestion et les autres organismes compétents: <https://futurium.ec.europa.eu/fr/regio-peer-2-peer-communities/new-european-bauhaus>.

- (26) Le nouveau Bauhaus européen est également une source d'inspiration pour les pays tiers, et l'intensification de la collaboration internationale peut favoriser les échanges de connaissances et de bonnes pratiques. La Commission et les délégations de l'UE dans les pays tiers coopèrent pour promouvoir l'approche du nouveau Bauhaus européen en dehors de l'UE, notamment par la création de pôles de l'académie du nouveau Bauhaus européen en dehors de l'UE. En particulier, le nouveau Bauhaus européen apporte un soutien à la reconstruction durable et inclusive de l'Ukraine. Grâce à des programmes de l'UE tels que LIFE, Horizon Europe et Interreg, le nouveau Bauhaus européen a permis la mise sur pied de projets tels que la rénovation circulaire de bâtiments en panneaux ("panelka") à Tchernihiv, des initiatives d'utilisation durable des terres dans le cadre du programme Interreg pour la région du Danube et la restauration urbaine verte dans le bassin de la mer Noire. Les laboratoires et les prix du nouveau Bauhaus européen favorisent l'innovation et la cocréation, y compris l'École du futur pour l'Ukraine et le laboratoire des infrastructures publiques. Les parties prenantes et les autorités ukrainiennes se sont montrées de plus en plus intéressées par l'adoption d'une approche tirée du nouveau Bauhaus européen pour leurs initiatives de reconstruction, et des efforts supplémentaires devraient être consentis pour les soutenir. Un soutien supplémentaire de la Commission et des États membres de l'UE leur permettrait d'accélérer leur reconstruction durable et inclusive et de préserver le patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel, en collaboration avec les communautés locales.
- (27) La Commission suivra les progrès accomplis en ce qui concerne le nouveau Bauhaus européen principalement par des échanges d'informations avec les PCN du nouveau Bauhaus européen. La Commission a l'intention d'aider les États membres à mettre en œuvre le nouveau Bauhaus européen au niveau national et a annoncé les actions de soutien et les priorités pour le futur dans la communication qu'elle a adoptée le 16 décembre 2025²⁹. Le nouveau Bauhaus européen traduit ces priorités en améliorations tangibles dans la vie quotidienne, par le soutien qu'il apporte à une meilleure conception des quartiers, à des environnements plus sains et à des espaces publics plus inclusifs, plus verts et plus adaptés au climat,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION

²⁹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Nouveau Bauhaus européen – de la vision à la mise en œuvre [COM(2025) 1026].

1. INTEGRER LES VALEURS ET LES PRINCIPES DU NOUVEAU BAUHAUS EUROPEEN

- a) Il est recommandé aux États membres, aux niveaux de compétence appropriés et dans le respect du principe de subsidiarité, d'intégrer les valeurs et principes du nouveau Bauhaus européen dans leurs politiques et instruments de financement pertinents liés aux quartiers et, plus généralement, à l'environnement bâti, y compris aux infrastructures, le cas échéant. En s'appuyant sur les enseignements tirés des projets, initiatives et structures de gouvernance ayant fait leurs preuves, les États membres sont encouragés à adopter une approche stratégique au regard du nouveau Bauhaus européen aux niveaux national, local et régional, en recensant les acteurs ou parties prenantes et réseaux concernés qu'il conviendrait d'associer;
- b) Les États membres sont encouragés à utiliser et à promouvoir les outils de soutien fournis par l'intermédiaire de l'académie du nouveau Bauhaus européen ainsi que le label "nouveau Bauhaus européen" afin de favoriser une transformation abordable, durable et de qualité de l'environnement bâti et d'autres secteurs, dans le respect des compétences nationales et de la diversité territoriale, en vue de favoriser les échanges de méthodes, de pratiques et d'approches innovantes dans toute l'Europe;
- c) Les trois valeurs – durabilité, inclusivité et esthétique – devraient être envisagées de manière intégrée.

2. AMELIORER LA DURABILITE DE L'ENVIRONNEMENT BATI

Il est recommandé aux États membres:

- a) de promouvoir un environnement bâti propre, circulaire, neutre pour le climat et résilient aux changements climatiques, fortement économe en énergie et en eau et positif pour la nature et, partant, de soutenir des logements abordables et durables:
 - 1) en envisageant d'utiliser les marchés publics comme un outil qui peut être employé stratégiquement pour favoriser une architecture et des rénovations innovantes, durables, circulaires, socialement équitables et prenant en compte la dimension culturelle, ainsi que des constructions de bâtiments efficaces au regard des coûts, et pour promouvoir des concours participatifs et équitables en matière d'urbanisme, de paysage et d'architecture;

- 2) en appliquant une approche fondée sur l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie pour la construction et la rénovation des bâtiments, conformément aux orientations qui seront fournies par la Commission, qui encourageront les mesures³⁰ visant à réduire efficacement les émissions de carbone tout au long du cycle de vie dans le secteur du bâtiment au moyen d'un cadre et d'une méthode harmonisés au niveau de l'Union³¹, ainsi que son empreinte environnementale, en tenant compte des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE;
- 3) en donnant la priorité, dans leurs stratégies ou plans nationaux, régionaux et locaux pertinents en matière de bâtiments, au caractère abordable et à la durabilité, à l'économie circulaire, à la rénovation par rapport à la démolition le cas échéant, à la construction modulaire et réversible et à la performance énergétique, ainsi qu'à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, à l'éclairage naturel, à l'efficacité de la ventilation, au stockage de carbone à long terme, et à la résilience aux changements climatiques, afin de réduire les répercussions sur la biodiversité urbaine et les terres, en ciblant en particulier les ménages défavorisés et en donnant la priorité, le cas échéant, à la qualité architecturale et à la performance en matière d'eau;
- 4) en incitant à ce que les nouveaux bâtiments, ainsi que ceux faisant l'objet de travaux de rénovation importants, soient conçus et préparés, lorsque c'est techniquement possible, pour accueillir des systèmes de mesure et de gestion intelligentes de la qualité de l'air intérieur, de l'eau et de l'électricité, en particulier pour ce qui est des consommations les plus élevées et des usages les plus pertinents, en assurant l'interopérabilité avec les réseaux d'énergie afin de faire des économies d'eau et d'énergie³² et de disposer d'infrastructures au service de la mobilité durable;

³⁰ Voir le considérant 11 pour un exemple de telles mesures.

³¹ Voir le règlement délégué (UE) xxxx/xxxx de la Commission modifiant l'annexe III de la directive (UE) 2024/1275 en ce qui concerne le cadre de l'Union pour le calcul national du potentiel de réchauffement planétaire tout au long du cycle de vie. C(2025) 8723 - PE/2025/8966.

³² Conformément à la [recommandation de la Commission relative aux principes directeurs de la priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau](#).

- 5) en examinant comment des incitations pourraient favoriser considérablement la qualité de l'air intérieur, la lumière naturelle et la ventilation, ainsi que la résilience dans le domaine de l'eau et l'efficacité et la suffisance en matière d'eau et d'énergie, y compris la réutilisation de l'eau de pluie;
 - 6) en garantissant une utilisation plus circulaire des ressources dans l'environnement bâti en tenant compte de sa consommation de matières premières et en réduisant son impact sur les objectifs environnementaux et climatiques de l'Union;
- b) d'élaborer des solutions pour libérer le potentiel inexploité d'une industrie de la bioéconomie compétitive, circulaire et durable, en soutenant l'acceptation et l'adoption par le marché et le bon fonctionnement du marché intérieur pour la création d'emplois et la croissance, en particulier pour l'environnement bâti et les textiles, comme indiqué dans la stratégie de l'UE pour la bioéconomie:
- 1) en examinant, le cas échéant, comment les marchés et les taxes fournissent des incitations adéquates en faveur d'une production et d'une consommation durables afin de soutenir une transition appropriée de l'utilisation de matériaux d'origine fossile vers des matériaux biosourcés circulaires et des ressources propres, favorisant ainsi l'économie circulaire;
 - 2) en évaluant si, et de quelle manière, les marchés publics sont utilisés pour créer des débouchés commerciaux permettant de soutenir l'architecture et la construction durables et biosourcées, ainsi que les technologies et ressources propres, conformément aux efforts actuellement déployés par l'UE en matière de simplification et de rationalisation³³;

³³ Dans le cadre de la révision en cours des directives de l'UE sur les marchés publics, une proposition législative est prévue pour la mi-2026.

- 3) en recensant et en éliminant les entraves réglementaires et autres obstacles à l'entrée sur le marché de méthodes et matériaux de construction innovants, tels que les matériaux à faible teneur en carbone, durables et biosourcés, la construction hors site et la fabrication additive dans le secteur de la construction, y compris les équipements économes en énergie, et en informant la Commission européenne de la fragmentation du marché causée par des règles et interprétations nationales divergentes, ainsi que des règles de l'UE contradictoires, par l'intermédiaire du forum européen des régulateurs et des innovateurs de la bioéconomie et du forum de haut niveau sur la construction, tout en veillant à ce que ces matériaux soient adaptés à l'utilisation prévue et aux conditions dans lesquelles ils doivent être utilisés en respectant les normes de l'UE applicables³⁴ et les codes de la construction nationaux;
- c) de donner la priorité et d'inciter à une utilisation efficace de l'environnement bâti dans les décisions en matière d'aménagement et de développement du territoire, en vue de favoriser les logements sociaux et abordables, ainsi que les infrastructures urbaines vertes, en évitant si possible l'étalement urbain et la concentration géographique de la pauvreté, en prévenant les risques climatiques et en favorisant des quartiers inclusifs et leur revitalisation, en tenant compte des bâtiments historiques et du patrimoine culturel, de la réutilisation des zones de friche et des solutions pour la mobilité publique et privée durable, y compris dans les zones rurales, notamment:
- 1) en cartographiant les bâtiments vacants et sous-utilisés et leur adéquation au regard de mesures de suffisance et en mettant ces informations à la disposition des autorités compétentes, des acteurs du secteur du bâtiment et du public; en créant des incitations en faveur de la transformation des bâtiments vacants en logements abordables, durables et de qualité, par le recours à des rénovations, à des extensions, à des réhabilitations, ou à des changements d'usage, ou par l'adaptation d'espaces bâtis à l'évolution des besoins des ménages; en réfléchissant à la manière de mettre le potentiel des logements sous-utilisés au service du développement urbain durable dans les quartiers ruraux au moyen de mesures visant à accroître leur caractère abordable, leur accessibilité et leur connectivité;

³⁴ Eurocodes ainsi que spécifications techniques harmonisées et documents d'évaluation européens au titre du règlement sur les produits de construction.

- 2) en rationalisant et en accélérant les procédures d'octroi de permis pour le zonage et la construction, lorsque cela est pertinent et faisable, en particulier pour la rénovation, l'extension verticale et la réhabilitation durable de bâtiments, qui peuvent accroître l'offre de logements, y compris en partageant les bonnes pratiques entre les États membres;
 - 3) en facilitant l'élaboration de bonnes pratiques et de schémas directeurs du nouveau Bauhaus européen, notamment ceux sur le logement résilient que la Commission élaborera sous la forme d'un catalogue numérique, ainsi que sur le développement urbain durable;
- d) de faire progresser les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen, en encourageant un aménagement intégré du territoire, afin de renforcer la préparation aux crises des quartiers et des communautés de même que leur résilience face aux risques sanitaires et aux catastrophes naturelles amenés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ainsi qu'aux menaces d'ordre géopolitique (y compris les menaces hybrides), notamment:
- 1) en favorisant la prévention des catastrophes et des crises, la préparation à celles-ci et la restauration, par exemple la gestion intégrée des feux de forêt, en particulier en ce qui concerne l'interface habitat-forêt, la lutte contre l'érosion, la gestion du risque d'inondation et de séisme, l'adaptation à des températures extrêmes et la restauration durable des zones touchées, dans la conception de l'espace et les solutions fondées sur la culture et le patrimoine culturel;
 - 2) en intégrant des solutions fondées sur la nature et la restauration de la nature, des solutions fondées sur la culture et le patrimoine, la résilience dans le domaine de l'eau, ainsi que la conservation des terres et de la biodiversité;
 - 3) en promouvant une conception et des infrastructures résilientes dans le domaine de l'eau, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature, de la gestion des eaux de pluie et de mesures d'adaptation contre les sécheresses et les inondations, afin de préserver la santé publique, les écosystèmes et l'habitabilité à long terme, en particulier dans les zones rurales et côtières vulnérables;
 - 4) en renforçant la résilience territoriale face aux menaces d'ordre géopolitique, notamment en veillant à la fiabilité des infrastructures critiques et à la continuité des fonctions locales essentielles, tout en promouvant un aménagement intégré du territoire;

- 5) en encourageant la sensibilisation aux risques et la communication sur le sujet, ainsi qu'une approche proactive de la gouvernance afin de renforcer la résilience de la société;
- 6) en promouvant l'évaluation de la répartition des espaces verts urbains et du couvert arboré dans les différentes villes et autres établissements urbains, en examinant comment le développement planifié intégrera activement les espaces verts urbains et les mesures positives pour la nature dans les bâtiments et les infrastructures des différentes localités et régions, contribuant ainsi à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, ainsi qu'à la biodiversité et à des environnements plus sains;
- 7) en consultant les parties prenantes concernées, y compris les assureurs, en vue de réexaminer les pratiques fondées sur le principe consistant à "reconstruire à l'identique" afin de tenir compte de l'évolution des conditions climatiques et environnementales, tout en préservant les identités et le patrimoine locaux;
- 8) en recherchant des mesures liées aux outils de financement pour contribuer à atténuer les incidences négatives sur la santé causées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris l'exposition à la chaleur, la pollution atmosphérique, sonore, lumineuse et des sols, ainsi que le manque d'accès aux espaces verts, en accordant une attention particulière à l'exposition disproportionnée des populations sensibles et des groupes défavorisés;
- 9) en encourageant le développement de sentiers nature interconnectés entre les localités des zones rurales afin de favoriser l'activité physique, de créer des possibilités de loisirs et de lutter contre le dépeuplement en générant des flux de revenus grâce au tourisme et aux manifestations locales, soutenant ainsi un développement territorial inclusif et durable;

- e) d'encourager l'utilisation de solutions numériques au profit de la circularité et de l'efficacité énergétique en vue d'une transition propre compétitive, en particulier:
- 1) en promouvant la mise en œuvre d'outils tels que le passeport numérique de produit, les certificats de performance énergétique, les permis de construire numériques, les journaux de bord numériques des bâtiments, les audits de prédémolition numérisés et d'autres solutions numériques pour le suivi du carbone tout au long du cycle de vie et des matériaux, et en favorisant les infrastructures et outils numériques partagés à l'appui de la prise de décision fondée sur les données en matière de planification urbaine intelligente, d'énergie, de mobilité et de gestion de l'eau, en synergie avec le programme d'action pour la décennie numérique;
 - 2) en promouvant les principes du numérique dès la conception incluant l'accessibilité, l'interopérabilité, et les technologies de l'information et de la communication (TIC) économes en énergie, en matériaux, et en eau dans la planification urbaine, en soutenant également la simplification au moyen d'une boîte à outils numérique comprenant l'utilisation de la modélisation des données du bâtiment dans le cadre de permis, la transformation des règles en code informatique et la transmission unique d'informations, tout en respectant les compétences nationales en matière d'aménagement du territoire et de planification urbaine.

3. RENFORCER LA PARTICIPATION, LA DEMOCRATIE LOCALE ET LES OUTILS NUMERIQUES DE COCONCEPTION DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES VILLES ET DES QUARTIERS

Il est recommandé aux États membres:

- a) de s'appuyer sur la plateforme "résultats et impact" du nouveau Bauhaus européen³⁵ afin de rapprocher progressivement les résultats des projets relevant du nouveau Bauhaus européen avec les points de vue des utilisateurs dans la conception spatiale et/ou la transformation des espaces publics et communs, y compris en matière de mobilité durable, et de soutenir et promouvoir des communautés sensibilisées aux questions de l'énergie, des matériaux et de l'eau, des initiatives citoyennes en matière de rénovation et de partage d'énergie propre, en donnant aux acteurs locaux les moyens d'agir et en favorisant des solutions inclusives et issues des communautés, ainsi que des conditions décentes pour prévenir les aspects négatifs de la gentrification;

³⁵ Mise en œuvre dans le cadre du thème "HORIZON-MISS-2024-NEB-01-03: Setting up a New European Bauhaus hub for results and impact" (Création d'une plateforme "résultats et impact" du nouveau Bauhaus européen) et l'action de suivi "NEB Hub – Phase II: advancing impact, knowledge management and monitoring of results" (Plateforme du nouveau Bauhaus européen – Phase II: renforcer l'impact, la gestion des connaissances et le suivi des résultats), cette dernière figurant dans le programme de travail "principal" d'Horizon Europe pour 2026-2027, annexe 13 – Facilité du nouveau Bauhaus européen.

- b) de promouvoir les projets et les pratiques stratégiques relevant du nouveau Bauhaus européen visant à renforcer la démocratie locale, l'inclusion et la participation à la planification urbaine et au développement des quartiers en soutenant des approches innovantes et de cocréation en ce qui concerne la mobilisation de la communauté au niveau des quartiers, contribuant ainsi à la mise en œuvre du bouclier de la démocratie sur le terrain;
- c) d'encourager la mise en réseau, y compris par l'intermédiaire des antennes locales du nouveau Bauhaus européen, en associant les autorités locales et les acteurs concernés, afin de renforcer la résilience des quartiers, d'accroître la sensibilisation des communautés et de concevoir conjointement des solutions pilotées par la communauté, y compris en utilisant les outils numériques et les méthodes scientifiques, par exemple l'analyse fondée sur des scénarios;
- d) de consulter et d'associer les personnes handicapées et les personnes âgées afin de favoriser une vie autonome et l'inclusion dans la communauté, ainsi que des solutions accessibles dès la conception;
- e) d'associer activement les jeunes à la conception d'espaces publics et communs inclusifs et accueillants pour la jeunesse;
- f) de promouvoir la participation constructive des femmes et l'intégration d'une approche tenant compte de la dimension de genre dans la conception et le développement des espaces publics et des quartiers, dans le but de favoriser des environnements inclusifs et sûrs;
- g) d'encourager une approche tournée vers les familles en ce qui concerne la conception et le développement d'espaces afin d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort des familles, renforçant ainsi l'engagement des familles à choisir des solutions respectueuses de l'environnement;
- h) de renforcer les capacités opérationnelles des autorités compétentes afin de fournir des orientations et un soutien efficaces pour l'apprentissage des valeurs et des principes du nouveau Bauhaus européen et des modalités d'utilisation de ses outils, et des orientations sur les instruments de financement du nouveau Bauhaus européen. À cette fin, il est recommandé aux États membres de tirer parti des possibilités existantes offertes par la Commission européenne, telles que:

- 1) la boîte à outils des jumeaux numériques locaux de l'UE et les solutions de jumeaux numériques locaux pour la reconstruction;
- 2) l'instrument d'appui technique (TSI)³⁶;
- 3) l'initiative "échange et coopération entre administrations publiques" (PACE)³⁷;
- 4) des possibilités d'apprentissage par les pairs offertes par:
 - la politique de cohésion, en particulier dans le cadre de la communauté du NBE REGIO P2P, afin d'échanger les bonnes pratiques et les connaissances du nouveau Bauhaus européen entre les autorités de gestion et d'autres organismes compétents et d'encourager de nouveaux investissements dans le nouveau Bauhaus européen dans le cadre des programmes de la politique de cohésion 2021-2027;
 - le volet "renforcement des capacités" de l'initiative urbaine européenne, qui aide les villes et les autorités de gestion à intégrer les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen dans les stratégies de développement urbain durable;
 - l'action "Contributing to the implementation of the NEB Facility with the support of Horizon Europe New European Bauhaus R&I and New European Bauhaus National Contact Points" ("Contribuer à la mise en œuvre de la facilité du nouveau Bauhaus européen avec le soutien des PCN du nouveau Bauhaus européen spécialisés dans la R&I d'Horizon Europe et des points de contact nationaux du nouveau Bauhaus européen")³⁸;
 - le centre de compétences de l'UE en matière de démocratie participative et délibérative³⁹ et son réseau connexe de centres nationaux de référence, ainsi que des plateformes partagées et des forums pour échanger des bonnes pratiques afin d'apprendre et d'éviter les échecs.

³⁶ Voir [Technical Support Instrument \(TSI\) \(instrument d'appui technique\)](#).

³⁷ Voir [TSI 2026 – PACE – Public Administration Cooperation Exchange – Reform Support \(TSI 2026 – PACE – Échange et coopération entre administrations publiques – Appui aux réformes\)](#).

³⁸ Programme de travail "principal" d'Horizon Europe pour 2026-2027, annexe 13 – Facilité du nouveau Bauhaus européen.

³⁹ [EU Competence Centre on Participatory and Deliberative Democracy \(centre de compétences de l'UE en matière de démocratie participative et délibérative\)](#).

4. EXPLOITER LE POUVOIR DE TRANSFORMATION DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION, DES ARTS ET DE LA CULTURE POUR LA TRANSITION PROPRE

Il est recommandé aux États membres:

- a) de reconnaître et de soutenir la participation culturelle et la contribution des artistes et des professionnels de la création et de la culture, ainsi que des expériences fondées sur la culture en tant que moteurs de l'innovation, du développement local et de la réflexion non conventionnelle pour stimuler la transition propre (conformément aux principes mentionnés dans les programmes de travail de l'UE en faveur de la culture élaborés par le Conseil et dans la boussole culturelle pour l'Europe), et promouvoir les possibilités offertes par le nouveau Bauhaus européen auprès des secteurs de la culture et de la création;
- b) d'examiner l'initiative à venir de la Commission visant à renforcer les capitales européennes de la culture en tenant compte des synergies avec les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen, le cas échéant;
- c) de généraliser les valeurs de la déclaration de Davos 2018 intitulée "Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe"⁴⁰ afin d'intégrer les aspects culturels de la préservation, de la planification et de la construction dans les stratégies nationales pertinentes; de donner suite aux conclusions du Conseil de 2021 sur la culture ainsi que l'architecture et l'environnement bâti de qualité en tant qu'éléments clés de l'initiative du nouveau Bauhaus européen en intégrant les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen dans les politiques nationales régissant l'architecture et l'environnement bâti;
- d) de favoriser et, le cas échéant, de rétablir les connaissances et les compétences traditionnelles dans le domaine de l'artisanat, en particulier en ce qui concerne la valorisation et la protection du patrimoine culturel, et d'inspirer des innovations susceptibles de faire le lien entre les technologies passées et présentes et d'associer les secteurs de la culture et de la création;
- e) de promouvoir la route du nouveau Bauhaus européen dans le cadre de DiscoverEU;
- f) le cas échéant, de fournir des informations sur les programmes de formation et autres activités pédagogiques visant à sensibiliser les élèves et les étudiants aux valeurs et aux principes du nouveau Bauhaus européen;

⁴⁰ Voir <https://davosdeclaration2018.ch/fr/>.

5. AMELIORER LES CONNAISSANCES, LES CAPACITES D'INNOVATION ET LES COMPETENCES GRACE AUX OUTILS ET INITIATIVES DE L'ACADEMIE DU NOUVEAU BAUHAUS EUROPEEN

Les États membres sont encouragés:

- a) le cas échéant, à faciliter l'adoption des connaissances, des outils d'innovation et des programmes d'éducation et de formation élaborés par l'intermédiaire de l'académie du nouveau Bauhaus européen, ou d'autres instruments financés par l'UE comme les alliances "universités européennes", afin de soutenir la transition vers un écosystème de construction durable et des solutions propres, ainsi que, le cas échéant, étendre la présence des pôles de l'académie du nouveau Bauhaus européen dans tous les États membres après avoir déterminé si cela présente un intérêt ou non pour les parties prenantes;
- b) le cas échéant, à favoriser la collaboration universitaire et en matière de recherche dans le cadre du nouveau Bauhaus européen, ainsi que la collaboration entre les étudiants dans divers domaines pertinents pour l'environnement bâti et naturel, en s'appuyant sur une approche interdisciplinaire, en privilégiant les sciences humaines et sociales, ainsi que les connaissances non formelles;
- c) lorsque cela est possible, à aider la Commission à cartographier les projets relevant du nouveau Bauhaus européen mis en œuvre au moyen de différents instruments de financement de l'UE, nationaux, locaux ou régionaux – y compris ceux relevant de la gestion partagée – et à partager les bonnes pratiques, ainsi que, dans la mesure du possible, à aider la Commission à élaborer des ICP pour mesurer l'effet transformateur des projets relevant du nouveau Bauhaus européen et leurs avantages au regard d'une croissance et d'une prospérité durables, et les intégrer, le cas échéant, dans leurs politiques et activités;
- d) à envisager d'intégrer les valeurs et les principes du nouveau Bauhaus européen dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales visant à combler les déficits de compétences, ainsi que dans les partenariats régionaux et à grande échelle en matière de compétences au titre du pacte pour les compétences, en particulier le partenariat à grande échelle dans le domaine de la construction;
- e) le cas échéant, à soutenir et à promouvoir les programmes d'enseignement et de formation professionnels pertinents pour le nouveau Bauhaus européen ainsi que les programmes de reconversion et de perfectionnement, notamment ceux déjà élaborés par l'intermédiaire de l'EIT et d'Erasmus+;
- f) à favoriser l'aménagement intégré du territoire et la préparation aux crises par le renforcement des capacités avec toutes les autorités compétentes et, le cas échéant, à envisager des modules de formation à destination de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

6. ACCROITRE LA SENSIBILISATION ET L'ENGAGEMENT A L'EGARD DU NOUVEAU BAUHAUS EUROPEEN ET DE SA COMMUNAUTE

Les États membres sont encouragés:

- a) à tenir compte du label "nouveau Bauhaus européen" que la Commission européenne doit élaborer et piloter, lorsqu'ils soutiennent des projets;
- b) à soutenir la Commission dans ses efforts visant à élargir et diversifier la communauté du nouveau Bauhaus européen et dialoguer avec les membres de la communauté du nouveau Bauhaus européen de leur pays afin de comprendre leurs besoins et propositions et d'y répondre, et le cas échéant, de créer des synergies, y compris avec les activités nationales et régionales pertinentes, notamment en sensibilisant à l'initiative du nouveau Bauhaus européen et aux possibilités qu'elle offre aux universités, aux professionnels, y compris aux associations professionnelles, à l'industrie, à la société civile et aux pouvoirs publics;
- c) à mettre en place, dans la mesure du possible, des prix du nouveau Bauhaus européen nationaux ou des catégories de prix nationaux pertinents en synergie avec les prix du nouveau Bauhaus européen de l'UE;
- d) à accroître la sensibilisation et encourager la participation des parties prenantes concernées dans les États membres au festival bisannuel du nouveau Bauhaus européen et à promouvoir l'organisation d'événements satellites nationaux, régionaux ou locaux dans tous les États membres.

7. AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS

Les États membres sont encouragés:

- (a) à prendre en considération les volets "R&I" et "déploiement" de la facilité du nouveau Bauhaus européen, en les faisant mieux connaître de toutes les parties prenantes concernées et des bénéficiaires potentiels, en les aidant à participer et en formulant des observations à la Commission sur la manière de l'améliorer; à réfléchir et poursuivre les discussions avec toutes les parties prenantes concernées, y compris la Commission, au sujet d'un éventuel financement durable du nouveau Bauhaus européen;
- (b) à respecter les engagements de mise en œuvre du nouveau Bauhaus européen dans les programmes de la politique de cohésion. Cela pourrait être réalisé en lançant des appels concrets en faveur de la mise en œuvre du nouveau Bauhaus européen dans les domaines d'action pertinents conformément au récent examen à mi-parcours, y compris en maximisant les investissements privés par l'intermédiaire de l'instrument financier du modèle de développement territorial du nouveau Bauhaus européen et en exploitant les programmes de la politique de cohésion, en particulier pour développer un projet phare relevant du nouveau Bauhaus européen dans chaque État membre;

- (c) à favoriser la mobilisation d'investissements privés dans les projets relevant du nouveau Bauhaus européen, y compris par le recours à des instruments financiers tels que des garanties, des financements mixtes, des prêts concessionnels et des mécanismes de partage des risques, le cas échéant;
- (d) à encourager la coopération avec les banques multilatérales de développement, les banques nationales de développement et les institutions financières afin d'améliorer la préparation des projets, de mobiliser des capitaux privés et de contribuer au déploiement de solutions de financement de la transition.

8. ASSURER UNE GOUVERNANCE DU NOUVEAU BAUHAUS EUROPEEN A PLUSIEURS NIVEAUX EFFICACE ET UN ROLE CENTRAL DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX DU NOUVEAU BAUHAUS EUROPEEN

Il est recommandé aux États membres:

- a) sur la base des lignes directrices à l'intention des points de contact nationaux (PCN) élaborées en 2025, de promouvoir le rôle de coordination et d'appui des PCN du nouveau Bauhaus européen dans la gouvernance de ce dernier au niveau national, ainsi que de poursuivre la coopération dans le cadre du nouveau Bauhaus européen avec tous les ministères concernés et les mécanismes de coordination existants, et de soutenir leur capacité, en synergie avec la future alliance européenne pour le logement, afin de garantir la cohérence et l'intégration de l'approche du nouveau Bauhaus européen; de clarifier, en collaboration avec la Commission, la définition des tâches essentielles des PCN du nouveau Bauhaus européen et de définir des rôles supplémentaires par pays si nécessaire; d'envisager de poursuivre la pratique consistant à organiser une réunion entre les PCN du nouveau Bauhaus européen en liaison avec les groupes pertinents;
- b) de favoriser une gouvernance intersectorielle et à plusieurs niveaux pour le nouveau Bauhaus européen au niveau national, sur la base des bonnes pratiques existantes, grâce à la coordination et à l'intégration des valeurs et principes du nouveau Bauhaus européen dans la planification et la mise en œuvre des initiatives de financement et d'action pertinentes pour le nouveau Bauhaus européen; de faciliter la coordination et la collaboration entre les PCN du nouveau Bauhaus européen et d'autres réseaux pertinents, en particulier les PCN du nouveau Bauhaus européen spécialisés dans la R&I d'Horizon Europe (2021-2027), les PCN spécialisés dans le programme LIFE, les partenariats Horizon Europe pertinents et les autorités de gestion de la politique de cohésion;

- c) de promouvoir l'approche et les outils du nouveau Bauhaus européen dans leurs échanges internationaux pertinents, par exemple au sein des programmes, agences et initiatives pertinents des Nations unies, ainsi qu'avec des pays tiers, et de veiller à ce que le nouveau Bauhaus européen contribue à la mise en œuvre des objectifs et engagements internationaux pertinents⁴¹; de soutenir en particulier la reconstruction durable et inclusive de l'Ukraine au moyen de projets pilotes et de démonstrateurs – par exemple pour les écoles, les espaces publics, la protection du patrimoine culturel et naturel, et la reconstruction circulaire – ainsi que la création et l'échange de connaissances, et de consolider le futur pôle de l'académie du nouveau Bauhaus européen en Ukraine en tant que centre de compétence et de soutien pour les parties prenantes et les autorités locales en vue du renforcement des capacités et du partage de solutions reproductibles innovantes.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil
Le président/La présidente*

⁴¹ En particulier l'objectif de développement durable 11 et la résolution 2/6 d'ONU-Habitat intitulée "Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales" et la résolution 7/2 du Programme des Nations unies pour l'environnement intitulée "Promotion de solutions durables grâce au sport pour une planète résiliente" dans le cadre d'une planification urbaine durable et inclusive.